



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 19429

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des agents de droit public exerçant au sein des établissements d'enseignement agricole privés, sous contrat. En effet, il semblerait que les conditions de travail de ces agents se soient dégradées régulièrement au cours de ces dernières années. Plusieurs éléments semblent concourir à une situation devenue complexe : un déficit récurrent de la dotation globale horaire (DGH), l'absence d'une clef de calcul encadrant le service annuel dû par les enseignants de droit public de l'enseignement agricole privé (article 29 du décret du 20 juin 1989) ; une série de difficultés accumulées depuis plusieurs années telles que le recours excessif aux heures supplémentaires, l'absence de remplacement en cas de congés, ou encore l'absence de visibilité dans la programmation des concours. Face aux préoccupations exprimées par ces enseignants, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être prises notamment en termes de création de postes supplémentaires dès la prochaine rentrée.

Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'enseignement agricole constitue une composante singulière du système éducatif. C'est pourquoi il a été pleinement associé aux discussions en cours dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école de la République et il a toute sa place dans la synthèse nationale. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Avec plus de 170 000 élèves inscrits, un taux de réussite aux examens de plus de 83%, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 87%. Par son rôle reconnu dans l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural et dans le développement des territoires, il participe pleinement à la réussite scolaire partout en France. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socioéconomique des territoires. A l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui sera inscrit dans le projet de loi d'avenir de l'agriculture en préparation. Dans ce contexte, l'enseignement agricole bénéficie de la priorité accordée à l'éducation en cohérence avec l'éducation nationale et des emplois supplémentaires ont été mobilisés à cette fin. Dans la mise en oeuvre de cette mesure, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a veillé à ce que les moyens ouverts en loi de finances pour 2013 concernent tant l'enseignement agricole public que l'enseignement privé. L'enseignement agricole privé temps plein bénéficiera ainsi d'une augmentation de la dotation globale horaire (DGH) dès la prochaine rentrée scolaire 2013. Concernant les concours, un groupe de travail se composant des fédérations du temps plein (le conseil national de l'enseignement agricole privé et l'union nationale rurale d'éducation et de promotion), des organisations

syndicales représentatives des personnels enseignants de droit public et de l'administration s'est réuni à plusieurs reprises dans le but d'une refonte du système. La prochaine réunion de ce groupe est programmée en mai. Un travail de fond est donc engagé sur la question des concours.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19429

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2026

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3829